

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2009 (20h00)

Etaient présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mme Martine COTTE, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Olivier MIGNEREY, Albert PETIT, Mmes Martine DEUS, Corinne RINGUENOIRE, Roselyne RASPAIL.

Etaient excusés : Mme Bernadette GOLIN (procuration donnée à M. Jean-François DURAND), M. Jacky COLLIGNON, M. Christian BEHAGHEL (procuration donnée à M. Gérard CROZIER).

Secrétaire de séance : M. Albert PETIT.

La séance débute par l'intervention du Capitaine CAVAZZA, Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Loriol, Livron, Portes-les-Valence et l'Adjudant-chef CARILLO, qui ont été invités par le Maire pour dresser un bilan des interventions sur la Commune, notamment en matière d'incivilités et de vandalisme, actes qui sont le fait d'une petite minorité, essentiellement de jeunes personnes. Force est de constater que cette délinquance, que l'on peut encore qualifier de petite, est itinérante ; on la retrouve dans les communes limitrophes. Elle est néanmoins coûteuse. Un travail de terrain est mené depuis plusieurs mois avec les gendarmes, pour tenter, avec l'appui des parents, de sensibiliser et raisonner les auteurs de troubles. Outre le vandalisme, la délinquance routière et les escroqueries via démarchage à domicile, représentent une autre part importante des interventions. Le Capitaine souhaite pour enrayer tous ces comportements, une vigilance et une coopération citoyenne, en insistant sur le fait que la gendarmerie est un service public, que la population ne doit pas hésiter à composer le 17, pour signaler tout fait ou comportement anormal, ni avoir peur de laisser ses coordonnées, qui resteront confidentielles et serviront uniquement à vérifier l'authenticité de l'appel. Le Maire ouvre le débat et invite le public présent dans la salle à participer à celui-ci. Le Capitaine CAVAZZA conclue et insiste sur la participation active de la population, mais aussi sur le rôle prépondérant des élus, véritable relais entre la gendarmerie et la population.

L'intervention de la Gendarmerie a été suivie de celle de M. Florian MEIGNE, Directeur des Services Techniques de Loriol, invité à présenter le Syndicat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance réunissant déjà les communes de Loriol, Mirmande, Cliousclat, Grâne, et auquel pourraient se rattacher éventuellement les communes de Livron et d'Alex. M. MEIGNE rappelle la création en 2003 d'une association, puis en 2005 d'un premier syndicat intercommunal pour une durée de 3 ans. Il est question aujourd'hui de réactiver ce syndicat, avec le soutien de l'Etat, en le dotant d'un nouveau périmètre, de nouveaux statuts et d'un nouveau plan d'actions, actions qui seront à choisir parmi celles définies par le Plan de prévention de la délinquance de la Drôme : amélioration de l'éclairage public, suivi de l'absentéisme scolaire, création d'un conseil des droits et devoirs des familles, vidéosurveillance, lutte contre les addictions. Si tout le monde s'accorde à dire que le partage d'expérience et la mutualisation de moyens sont intéressants, des élus s'interrogent sur la pertinence du territoire retenu et la similitude des besoins apparents des communes citées, ou encore sur le bilan des différentes structures créées depuis 2003. Ils souhaitent disposer d'un temps de réflexion supplémentaire.

Le Maire remercie vivement les différents intervenants. Il donne lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente et suit l'ordre du jour.

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REVISION DU P.O.S. EN P.L.U. :

M. le Maire rappelle que le Plan d'Occupation des Sols (POS) a été approuvé en décembre 1992. La Commune a évolué, de même que la législation en matière d'urbanisme, pour ne citer que la Loi Solidarité Renouvellement Urbain de 2000 ou la Loi Urbanisme et Habitat de 2003. Le P.O.S. a atteint ses limites et il ne permet plus aujourd'hui de maîtriser efficacement les différents aspects de l'aménagement et de la vie du territoire, que ce soit sur le plan de l'économie, de l'habitat ou de l'utilisation de l'espace. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de prescrire l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme par la révision générale du P.O.S. et de lancer une large concertation. Les moyens d'information et d'échanges qui pourront être utilisés sont : l'affichage, la publication d'articles ou annonces dans la presse locale, le bulletin municipal ou sur le site Internet de la mairie, des réunions publiques, des rencontres avec les partenaires institutionnels, et acteurs économiques représentatifs de la commune. Enfin, un dossier sera consultable en mairie aux heures d'ouverture et un registre sera ouvert pour recueillir les demandes et observations de la population. Cette concertation se déroulera pendant toute la mise au point du P.L.U.

C.C.V.D. : EXTENSION DE COMPETENCE EN MATIERE D'ENERGIES RENEUVELABLES

M. le Maire rappelle la volonté de la Communauté de Communes du Val de Drôme, de s'engager dans le développement des énergies renouvelables (énergie solaire, verte, éolienne, géothermique, hydraulique, ...), de mettre en place des zones destinées à recevoir et développer des énergies renouvelables, ou encore de réaliser, faire réaliser des ouvrages, matériels et dispositifs nécessaires au développement des énergies renouvelables, sur le territoire communautaire. Pour ce faire, la CCVD doit étendre sa compétence et modifier ses statuts. La majorité des membres du Conseil communautaire a validé le fait de proposer ce transfert aux communes, transfert qui ne peut être définitivement adopté, que si deux tiers des communes membres représentant la moitié de la population l'adoptent ou si la moitié des communes membres représentant les deux tiers de la population l'adopte. La Commune est donc appelée à se prononcer sur cette question.

M. le Maire et les délégués communautaires indiquent que n'ont pas été suffisamment abordés, les futurs moyens humains et financiers nécessaires à ce nouveau service, la prise en compte des initiatives de l'Etat (zonage départemental), la prise en compte de l'inquiétude de la Chambre d'agriculture vis-à-vis du développement du photovoltaïque sur terres agricoles. Ils tiennent à réaffirmer leur volonté de voir se développer les énergies renouvelables, mais s'inquiètent de la précipitation et de la rapidité des décisions à prendre sur une compétence communale pleine d'enjeux. Le débat fait ressortir que cette décision intervient dans un contexte de réformes territoriales et fiscales et qu'il aurait été peut-être plus prudent d'en connaître les aboutissants avant de délibérer. Un conseiller intervient cependant pour dire que cette question valait sans doute la peine d'être traitée au niveau intercommunal, compte tenu de la technicité et des investissements que cela suppose. M. le Maire propose pour conclure de procéder à un vote au scrutin secret, et rappelle qu'il s'agit bien de se prononcer pour ou contre un transfert de compétence et non pour ou contre les énergies renouvelables. Le vote se traduit par 14 voix contre le transfert, 1 voix pour et 3 bulletins blancs.

C.C.V.D. : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

En vertu du décret n° 2009-303 du 18 mars 2009 et du Code Général des Impôts, le Conseil communautaire a décidé de créer une commission intercommunale des impôts directs, qui aura pour objet principal de participer à l'évaluation foncière des locaux commerciaux avec l'administration fiscale. Cette commission est composée du Président de la Communauté de Communes et de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants, désignés par le Directeur des Services fiscaux, sur proposition du Conseil communautaire et des communes adhérentes. Le Conseil municipal, propose comme commissaires qui pourraient siéger dans ladite commission, M. Jean-François DURAND et M. Christian SIRON.

LIEU DE CELEBRATION DES MARIAGES

L'article 75 du Code Civil et l'Instruction Générale relative à l'état-civil stipulent que « *le mariage doit être célébré à la mairie* ». Considérant les travaux d'aménagement de la mairie et l'installation provisoire des services administratifs dans un bâtiment modulaire à côté de la salle polyvalente, Route de Crest au lieu-dit « La Butte », le Conseil municipal informe M. le Procureur de la République de Valence qu'il y a lieu, pour la célébration des mariages, de considérer comme annexe de la mairie, la salle de réunion à l'intérieur de la salle polyvalente, et ce jusqu'à la fin des travaux et réintégration des services prévue en 2010.

DIVERS

• Travaux de réhabilitation de la mairie.

Albert PETIT informe l'assemblée que les travaux avancent conformément au planning. Les dalles de béton sont coulées. La grue nécessaire à l'opération de désamiantage et de rehaussement de la toiture est installée depuis quelques jours. Quant aux fenêtres elles devraient être posées avant la fin de l'année.

• Intervention des adjoints et présidents de commissions.

Jean-François DURAND, adjoint délégué à la voirie, indique que le marché à bons de commande passé avec l'entreprise SACER a été reconduit pour 2010, avec la garantie fournie par son Directeur de remédier à certains problèmes d'organisation et de communication. Il indique également que la Commune vient d'acquérir comme prévu au budget, un petit rouleau compacteur d'occasion.

Guy VIGLIOCCO, adjoint délégué aux anciens combattants, annonce la 91^{ème} commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 et le départ du défilé à 11h00 de la Place du village.

Jocelyne CASTON, adjointe déléguée à la communication, annonce la prochaine sortie du bulletin municipal, dont plusieurs pages sont consacrées aux sportifs récemment récompensés. Le site Internet de la mairie est quant à lui disponible en plusieurs langues.

Catherine BESSON, adjointe déléguée aux affaires scolaires, liste les récents achats (couchettes : 650 € et porte-manteaux) pour la maternelle, répondant à une demande formulée par les enseignants en septembre. Un contrôle des jeux extérieurs a par ailleurs eu lieu le 30 octobre dernier. Enfin, M. Gilles CASTILLO a été élu membre de la commission communale des écoles élargie, le 16 octobre dernier. Concernant le travail relatif à la dénomination des rues, il touche à sa fin puisque l'attribution de numéros de rues aux habitations du centre du village constituant la dernière étape du dossier, est en cours.

Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint, invite la population à découvrir très bientôt les nouvelles illuminations qui seront installées sur neufs candélabres le long de la route départementale entre la boulangerie et le bar PMU.

- **Entreprise DIMMAP**

Une requête de liquidation judiciaire a été prononcée par le Tribunal de commerce. Une quarantaine de licenciements sont malheureusement à prévoir. Ce dossier est suivi avec attention par le Conseil municipal et le Centre Communal d'Action Sociale.

- **Logements sociaux / aménagement du carrefour RD n° 93 / RD n° 125, dit du PMU**

Le Département a acquis la maison « Breyton » en 2007, pour améliorer la visibilité et la sécurité du carrefour. La Commune avait profité de cette opportunité pour formuler auprès du Conseil général et de Drôme Aménagement Habitat, une demande de construction de 10 logements sociaux et 2 vitrines commerciales. Ce projet tardant à se concrétiser, la Commune a récemment interrogé M. Jean SERRET, conseiller général du canton et un responsable de Drôme Aménagement Habitat, qui ont confirmé l'inscription de ce dossier au programme départemental 2010 et l'achèvement des travaux fin 2011. Une étude d'aménagement d'ensemble sera nécessaire sur tout le quartier.

- **Platanes de la Place du village**

Les platanes sont malheureusement malades au point qu'il faudra sérieusement envisager de les supprimer au risque de mettre en danger les piétons, les automobiles. Le Maire souhaite cependant prendre le temps de travailler sur un aménagement global de cette Place.

- **Aménagement carrefour RD n° 93 / RD n° 555 / RD n° 125 et de la route d'Ambonil**

Depuis quelques années, la Commune sollicite le Département afin d'aménager le carrefour dit du « silo » et la route d'Ambonil. Des scénarios ont été proposés à la Commune ; ils feront l'objet d'un prochain débat en Conseil.

- **Cantine scolaire municipale**

Le premier service organisé pour les tout-petits devient difficile, compte tenu du nombre croissant d'enfants accueillis et de l'attention qui doit leur être apportée. Depuis le 22 octobre, une employée communale renforce l'équipe en place, à raison d'1h30 par jour. Cette mesure sera reconduite chaque mois si besoin.

- **Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural**

Suite à la réunion publique organisée au mois d'octobre, de nouveaux bénévoles vont venir renforcer l'équipe existante.

- **Raid 4 L Trophy 2010**

Quatre étudiants allexois se sont engagés dans l'édition 2010 du raid 4L Trophy, expérience mêlant défi sportif et solidarité, puisque l'objectif est également d'acheminer des fournitures scolaires aux enfants démunis du Maroc. Ils sollicitent une aide matérielle et/ou financière de la Commune. Le débat est partagé, mais un accord de principe se dégage sur l'achat de matériel scolaire pour un montant d'environ 150 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 00h20.